

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 30 septembre 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 24 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 8), COCQ Bertrand, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMETZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse (jusqu'à la question 1), BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline (jusqu'à la question 4), DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René (jusqu'à la question 1), IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SANSSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à DEPAEUW Didier, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, DELECOURT Dominique donne procuration à DELANNOY Alain, MANNESSIEZ Danielle donne procuration à IDZIAK Ludovic, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel (à partir de la question 5), DOUVRY Jean-Marie donne procuration à DRUMÉZ Philippe, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, MALBRANQUE Gérard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, PERRIN Patrick donne procuration à GACQUERRE Olivier, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOURBIER Laurie donne procuration à PAJOT Ludovic, WILLEMAND Isabelle donne procuration à DUMONT Gérard

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, CHOQUET Maxime, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josèphe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FACON Dorothée, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LECOCQ Bernadette, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MARGEZ Maryse, NEVEU Jean, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, QUESTE Dominique, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Madame DUBY Sophie est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
30 septembre 2025

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE EVOLUANT EN
"CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE" -
SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 AVEC L'ETAT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Par délibération n° 2021/CC169 du 19 octobre 2021, le Conseil communautaire a entériné la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat.

Le CRTE de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay constitue l'étape préalable du Projet de Territoire et intègre les travaux et réflexions stratégiques menés dans le cadre des démarches de concertation qui s'y rattachaient. Il préfigure le principe d'une « Agglo 100 % Durable » et incarne une ambition en matière de transitions écologique, climatique, sociale et économique.

Dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique engagée par l'Etat et au regard des ambitions fixées par les Conférences des Parties (COP) régionales Planification Ecologique, les CRTE évoluent en « Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique » ; ceci dans le but d'enrichir le partenariat local et conforter les actions prises notamment en faveur de la biodiversité, de la gestion des ressources, des mobilités durables et de la rénovation énergétique.

Dès lors, il convient pour la Communauté d'Agglomération de traduire ces évolutions par voie d'avenant avec l'Etat afin d'actualiser les orientations stratégiques de son CRTE et d'accélérer la mise en œuvre des actions de son projet de territoire qui y contribuent.

A partir des priorités du Projet de Territoire, le présent avenant acte le nouvel intitulé « Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique » et les orientations stratégiques pour l'accélération de la transition écologique suivantes :

- Orientation 1 : Protéger les habitats des risques naturels et les écosystèmes
- Orientation 2 : Réduire la dépendance aux énergies fossiles, soutenir le développement des EnR
- Orientation 3 : Réduire la part modale de la voiture, développer une mobilité vertueuse
- Orientation 4 : Préserver, valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti

Suite aux avis favorables des Commissions « Développement Économique et Transition Écologique et « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 15 septembre 2025 et « Cycle de l'Eau » du 18 septembre 2025, il est proposé à l'Assemblée :

- D'approuver l'avenant du Contrat de Relance et de Transition Écologique évoluant en « Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique ».

- D'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique avec l'État ainsi que toutes les pièces afférentes et précise que les autres conditions du contrat restent inchangées. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE l'avenant du Contrat de Relance et de Transition Écologique évoluant en « Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique ».

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique avec l'État ainsi que toutes les pièces afférentes et précise que les autres conditions du contrat restent inchangées.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **06 OCT. 2025**

Et de la publication le : **06 OCT. 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

AVENANT N°1

RELATIF AU CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

Le Préfet du département de Pas de Calais

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane représentée
par Monsieur Olivier GACQUERRE son Président

d'autre part,

Préambule :

Afin d'accélérer la transition écologique du pays, le Président de la République a annoncé le 25 septembre 2023 l'engagement d'une démarche de planification écologique. Pour atteindre, à l'horizon 2030 les objectifs de décarbonation, de préservation et de restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique, la mobilisation coordonnée de l'Etat, des collectivités territoriales, déjà actives en la matière, du monde économique et de la société civile est nécessaire.

Les contrats de relance et de transition écologique, évoluent en « contrats pour la réussite de la transition écologique » pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations des COP régionales et les déclinaisons départementales.

Comme rappelé dans l'instruction du 30 avril 2024 relative à la relance des CRTE, ce contrat constitue un cadre d'échanges avec les partenaires pour identifier les priorités d'action et un vivier de projets portés par les collectivités avec le soutien potentiel financier et en ingénierie de l'État, de ses opérateurs et des autres partenaires publics ou privés. Les outils comme la [boussole de la transition écologique](#), permettant d'apprécier l'impact environnemental de tout projet, et [Mon espace collectivité](#), plateforme d'accompagnement de projets, appuient la démarche. Le contrat est susceptible d'être actualisé annuellement.

Les actions retenues pourront être cofinancées par l'État, par le biais de subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits ministériels disponibles, et pour lesquels elles seraient éligibles. La part minimale des projets favorables à l'environnement au sens du budget vert financés au titre de la DSIL, DSID, DETR et FNADT, est précisée annuellement dans l'instruction relative aux règles d'emploi des dotations à l'investissement des collectivités territoriales.

Conformément à l'instruction relative à la programmation pluriannuelle des dotations de soutien à l'investissement des collectivités locales (DETR, DSIL, DSID) du 31 mai 2024, le préfet peut programmer pour 2025 des engagements à hauteur de 50% du montant des crédits qui lui ont été notifiés au titre de 2024, et pour 2026, à hauteur de 25% du montant de ces mêmes crédits. Cette programmation pluriannuelle est glissante et peut être ajustée chaque année dans la limite de ces mêmes plafonds.

Les parties prenantes, signataires du contrat pour la réussite de la transition écologique, conviennent :

ARTICLE 1 : Objet

Après un travail en revue de projets et sur proposition du Comité de pilotage, le présent avenant a pour objet d'actualiser le CRTE signé entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et l'État, pour les années 2025 et 2026.

ARTICLE 2 : Orientations stratégiques du CRTE

Le présent avenant actualise et complète les orientations stratégiques indiquées ci-après pour l'accélération de la transition écologique du Projet de Territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, approuvé le 06 décembre 2022

Orientation 1 : Protéger les habitats des risques naturels et les écosystèmes,

Orientation 2 : Réduire la dépendance aux énergies fossiles, soutenir le développement des énergies renouvelables,

Orientation 3 : Réduire la part modale de la voiture, développer une mobilité vertueuse,

Orientation 4 : Préserver, valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti.

Toute évolution du contenu de ces orientations en cours de contrat sera validée par le comité de pilotage.

ARTICLE 3 : Descriptif des actions à engager

Au regard des priorités du territoire et des enjeux de transition écologique, l'avenant traduit les évolutions suivantes :

- Les projets à retirer du contrat
- Les actions à maintenir avec évolution,
- Les nouvelles actions prêtes à démarrer d'ici 2026 à inscrire, dont celles mettant en œuvre la feuille de route de la COP,
- Les projets encore à travailler, voire à accompagner en ingénierie

Le reste du contrat est inchangé.

L'ensemble des actions est décliné en annexe 1 du présent avenant.

Des fiches projets peuvent être établies pour les projets identifiés restant à travailler collectivement, voire à orienter vers le guichet local de l'ingénierie.

Article 4 : Maquette financière prévisionnelle pluriannuelle

La maquette financière reprend l'ensemble des engagements prévisionnels des partenaires. Elle est annexée au présent avenant et est susceptible d'évoluer.

Elle précise les montants :

- des crédits de l'État et de ses opérateurs (DETR, DSIL, FNADT, fonds vert, crédits ministériels...) sollicités;
- des actions financées par des crédits pluriannuels contractualisés, notamment selon les modalités de l'instruction du 31 mai 2024 ;
- le rappel des actions financées au titre du « fonds vert » en 2023 et 2024 qui ne figuraient pas déjà dans le CRTE (circulaire 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) ;
- les financements des collectivités territoriales (Région, Département, communes et leurs groupements...);
- les financements des autres partenaires publics et privés ;

ARTICLE 5 : Durée

Le présent avenant est effectif à sa date de signature et jusqu'en 2026. Il peut être modifié annuellement.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat pour la réussite de la transition écologique assure le suivi des engagements des signataires et des partenaires, de la réalisation des actions et leur évaluation. Il se réunit au moins une fois par an.

Des comités techniques se réunissent chaque trimestre pour préparer le comité de pilotage et assurer le suivi opérationnel des dossiers

Fait à Béthune, le	
Pour le Président de la Communauté d'agglomération de Bethune-Bruay, Artois- Lys Romane Par délégation du Président, Le Vice-président délégué,	Pour le Préfet du Pas-de-Calais, Le Sous-Préfet de Béthune
Ludovic IDZIAK	Sébastien BECOULET

CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE
CABBALR
Programmation prévisionnelle 2025-2026

OS CRTE	N°	Désignation	Montant prévisionnel (€-HT)	Financements (€)						Année	
				CABBALR	ETAT				Région		Autres financeur s
					DSIL	FNADT	Fds Vert	Autres			
OS1	1.	Mise en sécurité des déchetteries	366 000	291 000	73 392						2025
	2.	Mises aux normes des déchetteries	1 500 000	80%	20%						2026
	3	Construction de la déchetterie de Cuinchy	3 000 000	90%	10%					Feder (à l'étude)	2025- 2026
	4.	Restauration des zones humides Plan de restauration du parc intercommunal de la Lawe	150 000	50%			50%				2026
	5.	Programme de restauration des cours d'eau Rigole de dessèchement-Beuvry	177 000€	20%			25%			55% Agence de l'eau	2025
	6.	Missions d'études : « Réservoirs de biodiversité »	100 000	50%			50%				2026
	7.	Traitement rive droite de la Lawe à Bruay-la-Buissière	1 400 000	50%	10%			40% (FDS Barnier)		FEDER A l'étude	2026
OS2	8.	Réhabilitation des piscines communautaires	3 000 000	60%	10%		10%	ANS	10%	10% CD 62	2026
	9.	Déploiement des structures EnR- ombrières et panneaux photovoltaïques	1 000 000	33%	33%						2025- 2026
	10.	Réhabilitation du centre tertiaire Jean- Monnet 1	6 000 000	3 080 000			500 000	1 300 000 ANRU	1 120 000 ANRU		2025
	11.	Programme de réhabilitation thermique du patrimoine bâti communautaire	2 000 000	75%	5%		20%				2026

OS3	12.	Aménagement du pôle gare d'Isbergues Phase 1	3 800 000	37%					FSPS 13%	FEDER 50%	2025
	13.	Aménagement de la gare de Noeux-les-Mines Réalisation du parking TER	600 000	30%	20%					FEDER 50%	2026
	14.	Aménagement du parvis Est de la gare de Lillers	500 000	50%						FEDER 50%	2025
	15.	Déploiement du réseau cyclable communautaire Itinéraire Verquin / Noeux les Mines	470 000€	63%			20%			CD62 17% FEDER (à l'étude)	2025
	17.	EV5 Tronçons Canal d'Aire / CV Béthune / Gare / Marais d'Annezin	6 000 000	30%		CPER 33 %				FEDER 34,4% CD62 2,6%	2026
	18.	EV5 Tronçon Houdain-Bruay-la-Buissière	500 000	30%		CPER 33 %				FEDER 21% CD62 16%	2025
	19.	Aménagement du Parc Ecomobilité BETHUNE-ESSARS	500 000	30%	20%		20%			50% Feder	2026
OS4	21.	Schéma directeur de la voie d'eau Aménagement du site de la gare d'eau de Garbecque	500 000	100%							2025 2026

	Financements accordés ou contractualisés
	Financements sollicités ou positionnés
	Projections